



Abidjan

Assemblées annuelles
27-28 mai
Bulletin d'information





Introduction	3
Avant l'arrivée à Abidjan	3
Pré-enregistrement et badge d'accès	3
Voyage Abidjan aller-retour	4
Vols spéciaux	5
Assurance	5
Visa et passeport	7
Formalités de santé	8
Hébergement à Abidjan	9
Arrivée à Abidjan	10
Comptoir d'informations au palais des congrès de l'Hôtel Ivoire	11
Presse	11
Documentations et discours	12
Télécommunications	12
Caractéristiques géographiques de la Côte d'Ivoire	12
Infrastructures	14
Décalage horaire	14
Informations pratiques	15
Électricité	15
Sécurité	15
Produits prohibés	17

Conseils des gouverneurs

Bienvenue à la 45^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement et à la 36^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs du Fonds africain de développement

27 et 28 mai 2010

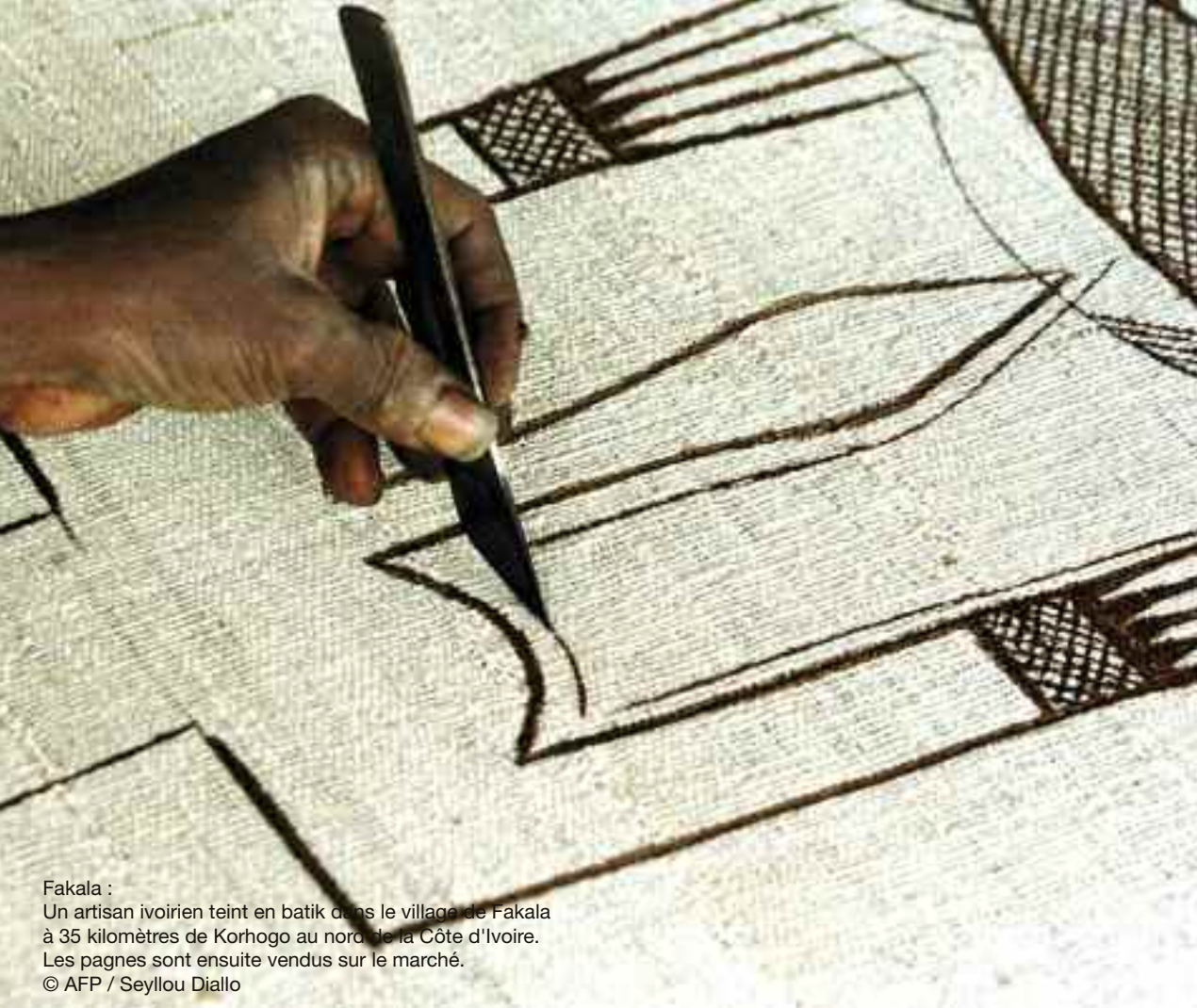
Abidjan
Côte d'Ivoire

Annexes

Les informations détaillées sont disponibles sur le site de la BAD : www.afdb.org/am

Programme provisoire : www.afdb.org/am/programme
Programme des conjoints : www.afdb.org/am/spousesprogramme
Programme de la soirée culturelle : www.afdb.org/culturalevent
Règles de sécurité élémentaires : www.afdb.org/am/security
Liste des commissariats de police : www.afdb.org/am/police
Liste des restaurants à Abidjan : www.afdb.org/am/restaurants
Attractions touristiques à Abidjan : www.afdb.org/am/tourism
Hôpitaux et assistance spéciale en cas d'urgence à Abidjan : www.afdb.org/am/hospitals
Missions diplomatiques et représentations permanentes de la République de Côte d'Ivoire : www.afdb.org/am/diplomaticrepresentations
Représentations diplomatiques étrangères en Côte d'Ivoire : www.afdb.org/am/diplomaticmissions
Représentations des organismes internationaux et agences de coopération à Abidjan : www.afdb.org/am/internationalorganisations
Liste des banques à Abidjan : www.afdb.org/am/banks





Fakala :
Un artisan ivoirien teint en batik dans le village de Fakala
à 35 kilomètres de Korhogo au nord de la Côte d'Ivoire.
Les pagnes sont ensuite vendus sur le marché.
© AFP / Seyllou Diallo

Introduction

Les Assemblées annuelles 2010 des Conseils des gouverneurs de la Banque africaine de développement et du Fonds africain de développement se tiendront à Abidjan, Côte d'Ivoire, au Palais des congrès de l'hôtel Ivoire, du 27 au 28 mai 2010. Elles seront précédées par des réunions techniques.

La cérémonie d'ouverture aura lieu au Palais des congrès de l'Hôtel Ivoire, le 27 mai 2010 à 9h 30.

Le programme des Assemblées annuelles sera disponible en ligne uniquement à l'adresse suivante : www.afdb.org/am/programme. Les participants aux Assemblées annuelles sont invités à visiter régulièrement cette page, avant et pendant les assemblées, afin d'être au courant de tout changement dans le programme.

Avant l'arrivée à Abidjan

Communications

Les communications relatives aux Assemblées annuelles devront être envoyées aux adresses suivantes :

Bureau du secrétaire général
Banque africaine de développement à Tunis
BP 323
1002 Tunis-Belvédère, Tunisie
Fax : +216 71 83 34 14 / 71 10 37 51
Tél. : +216 71 10 28 05
Courrier électronique : annualmeetings@afdb.org

Comité national d'organisation
Ministère du Plan et du développement
BP V 165 Abidjan
République de Côte d'Ivoire
Tél. : +225 20 20 08 42 / 20 20 08 43
Fax : +225 20 20 08 56

Préenregistrement et badge d'accès

Les chefs de délégation ou autres personnalités invités doivent, bien avant la tenue des assemblées, communiquer au secrétariat des Assemblées annuelles du Groupe de la Banque africaine de développement la composition détaillée de leurs délégations respectives, ou celles de leurs missions diplomatiques à Abidjan, le cas échéant.

Les participants devront s'enregistrer en ligne via le lien disponible sur le site web de la Banque www.afdb.org.

Pour s'enregistrer correctement, les participants doivent utiliser le numéro de référence indiqué sur leurs lettres d'invitation et mettre en ligne une photo d'identité scannée au format JPEG.

Un comptoir d'enregistrement sera installé à l'hôtel Ivoire pour s'occuper essentiellement des changements de noms, des invités de dernière minute et pour délivrer des badges aux participants déjà enregistrés.

Le comptoir sera ouvert chaque jour de 8 h à 18 h du 22 au 28 mai 2010. À cet effet, les participants devront se munir de leurs lettres d'invitation et de leur passeport national. Chaque délégué ou participant recevra un badge d'identification valable pour la période des assemblées annuelles.

Les participants qui, pour une raison ou une autre, n'ont pu s'inscrire en ligne avant leur arrivée à Abidjan, doivent se présenter au comptoir d'enregistrement pour accomplir cette formalité qui leur permettra de prendre part aux diverses manifestations prévues au programme des Assemblées annuelles.

À compter du 22 mai 2010, des navettes (bus) assureront la liaison entre les différents hôtels et l'hôtel Ivoire.

Voyage à Abidjan aller-retour

Plusieurs compagnies desservent l'Europe en vols réguliers à partir d'Abidjan : Air France, Royal Air Maroc, South African Airways, Swissair, Corsair, Egypt Air, Emirates, Brussels Airlines, MEA, notamment.

Quatorze compagnies desservent l'Afrique à partir d'Abidjan : Air Ivoire, Air Burkina, Cameroon Airlines, Ethiopian Airlines, Mauritania Airways, Compagnie aérienne malienne, Weasua, notamment.

Il est recommandé aux gouverneurs et aux membres de leur délégation de bien vouloir effectuer leurs réservations de vol tant pour l'aller que le retour. Toutefois, le Bureau du Secrétariat des Assemblées annuelles installé à l'hôtel Ivoire pourra, en tant que de besoin, apporter son assistance pour la confirmation des réservations de vols et pour d'autres problèmes éventuels liés au voyage.

Le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire facilitera les formalités de visa d'entrée et de douane aux membres des délégations qui auront communiqué au Secrétariat général de la Banque leur plan de vol et leur point d'entrée à Abidjan. Les dispositions seront également prises pour l'accueil des gouverneurs et des membres de leurs délégations.

Le secrétariat général de la BAD transmettra aux autorités ivoiriennes les dates d'arrivée des délégations dont il aura préalablement reçu les informations. Pour faciliter les formalités d'immigration, les participants doivent fournir certaines informations, à savoir : le nom du délégué, le pays de délivrance de son passeport, sa date d'arrivée et l'aéroport d'entrée.

Chaque délégué est donc invité à remplir et à renvoyer en ligne le formulaire d'enregistrement sur lequel il aura saisi son identité dans l'ordre suivant : le(s) prénom(s) et / ou initiales, puis le nom de famille. Si le nom de famille ne vient pas en deuxième position, il importe de le signaler en le soulignant.

Vols spéciaux

Les délégations désireuses d'utiliser des aéronefs spéciaux devront se conformer à la réglementation de l'aviation civile internationale et demander à l'avance une autorisation de survol en fournissant les informations suivantes : les caractéristiques techniques et l'immatriculation de l'aéronef, la composition de l'équipage, les points d'entrée et de sortie, le nombre de passagers, l'indicatif d'appel, les dates et heures d'atterrissage et de décollage, notamment.

Les références des vols, notamment les données sur les équipages, les dates, aéroports et heures d'arrivée, doivent être communiquées, à l'avance, au secrétariat général de la BAD et au Comité national d'organisation en vue de faciliter l'accueil des participants à l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan.

Assurance

Il est conseillé aux gouverneurs et aux délégués de souscrire, avant leur arrivée à Abidjan, à une assurance santé, voyage et effets personnels, pour la période des Assemblées annuelles. Ils pourront trouver ci-après la liste des compagnies d'assurance à Abidjan. Horaires d'ouverture : de 7 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.



Liste des principales compagnies d'assurance en Côte d'Ivoire		
Nom	Situation géographique	Contacts
Atlas Assurances	Abidjan Plateau, Bd de la République, 10 ave. du Docteur Crozet 04 BP 314	Tél. : 20 22 35 34 / 38 37 3 Fax : 20 21 90 19
Gras Savoye Côte d'Ivoire		Tél. : 20 25 25 00 / 27 00 Fax : 20 25 25 25 / 27 02
Ascoma Côte d'Ivoire	Abidjan Immeuble les Hévéas 01 BP 1554	Tél. : 20 30 03 00 / 13 01 Fax : 20 30 03 01 / 13 02
CNPS	Abidjan 24 Avenue Lamblin 01 BP 317	Tél. : 20 25 21 00 / 16 82 Fax : 20 32 79 94
MCI-Sogem	Abidjan BD Roume - Plateau 06 BP 1309	Tél. : 20 31 65 00 Fax : 20 31 65 64
ACOA Afrique Courtage Assurance	Abidjan, avenue du Général de Gaulle, Immeuble El Nasr 16 BP 1418 Abidjan 16	Tél. : 20 33 61 84 Fax : 20 33 61 89
NSIA Assurance	Plateau, rue du commerce 01 BP V 164	Tél. : 20 31 75 00 / 98 00 Fax : 20 33 25 79 / 20 22 76 20
SOMAVIE	Abidjan, Immeuble Woodin Center, avenue Noguès 01 BP 363	Tél. : 2 0 31 11 40 Fax : 20 32 34 39
AXA Assurances	Abidjan Avenue Delafosse prolongée 01 BP 378	Tél. : 20 32 88 88 Fax : 20 31 88 00



Visa et passeports

L'entrée en Côte d'Ivoire est subordonnée à l'obtention d'un visa, sauf pour les pays membres de la CEDEAO et pour les pays ayant signé des accords avec la Côte d'Ivoire.

En outre, pour entrer en Côte d'Ivoire, un passeport en cours de validité est obligatoire. Une carte d'identité nationale suffit pour les ressortissants de la CEDEAO. La validité des passeports devra être de six mois au moins à compter de la date d'entrée en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de l'hospitalité qu'il réserve à tous les participants aux assemblées annuelles 2010, le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire entend faciliter l'octroi de visa aux participants et à toutes les personnes les accompagnant.

À titre exceptionnel, pour les besoins des Assemblées annuelles du Groupe de la BAD, le gouvernement de Côte d'Ivoire a décidé de délivrer des visas d'entrée aux participants à leur arrivée à l'aéroport International Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan.

Les participants ressortissants de certains pays membres de la BAD, qui souhaiteraient avoir un visa d'entrée en Côte d'Ivoire avant d'arriver à Abidjan, sont priés de s'adresser aux missions diplomatiques ivoiriennes muni des documents suivants :

- le passeport d'une validité de 6 mois au moins avant l'expiration ;
- le formulaire dûment rempli (recto-verso) ;
- une photo d'identité récente (45 mm x 35 mm) ;
- le justificatif du voyage ;
- une réservation d'hôtel en Côte d'Ivoire ;
- une attestation de réservation de billet d'avion ou une photocopie du billet d'avion aller / retour.

Nonobstant toutes les pièces énumérées ci-dessus, les missions diplomatiques se réservent le droit de solliciter d'autres pièces complémentaires, si nécessaire.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site web de la BAD pour les coordonnées des missions diplomatiques accréditées auprès de la Côte d'Ivoire, des missions diplomatiques ivoiriennes à l'étranger et des consulats ivoiriens.

Sont exemptés de frais de visa, les détenteurs de passeport diplomatique, de laissez-passer de la BAD, d'autres laissez-passer et passeports de service, ainsi que les citoyens des pays qui ont des accords d'exemption de visa avec la Côte d'Ivoire.



Formalités de santé

Tous les hôtels tiennent à la disposition de leurs clients des services médicaux et sanitaires. En cas de besoin, il suffit de contacter la réception de l'hôtel.

L'hôtel Ivoire sera doté d'un poste de santé accessible grâce à la signalétique. Ce centre sera ouvert de 7 h 30 à 18 h 00 lors des événements officiels nationaux et internationaux, et disposera de médecins, d'infirmiers et infirmières et du personnel d'appui. À partir de 18 h, un service nocturne d'ambulance est disponible en continu.

Selon les exigences de l'OMS, la République de Côte d'Ivoire devra exiger des voyageurs entrant dans le pays la présentation d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune.

Les participants qui n'ont pas de certificat de vaccination contre la fièvre jaune se feront vacciner sur place au poste de santé de l'aéroport international.

Quelques conseils pratiques : en respectant les précautions élémentaires, la ville d'Abidjan ne présente aucun problème majeur. Les pharmacies vendent souvent les mêmes produits qu'en Europe. Toutefois, il est conseillé de consommer des crudités bien lavées et des fruits pelés si possible.

Avant une baignade en mer, à la suite d'une promenade sur la plage, il est recommandé de se mouiller la nuque pour éviter tout risque d'hydrocution.

Le paludisme est endémique en Côte d'Ivoire. Les symptômes, semblables à ceux de la grippe, se manifestent par de violents maux de tête, des frissons glacés et une forte température. Des cas d'accès palustre ont été signalés ne présentant pas tous ces symptômes.

En cas de doute, il convient de se prêter au test de la goutte épaisse dans un laboratoire ou de consulter un médecin. La plupart des hôtels sont climatisés et souvent équipés de moustiquaires. Il est préférable d'utiliser un insecticide en aérosol ou une lotion dès la tombée du jour.

Hébergement à Abidjan

Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, est une grande métropole de plus de quatre millions d'habitants. Elle est la plaque tournante de l'Afrique de l'Ouest, surnommée Little Manhattan. Abidjan regorge de plusieurs endroits propices à la tenue de réunions, de conférences et de séminaires.

Liste des hôtels sélectionnés par la BAD					
Hôtel (adresse, tél., fax, e-mail)	Types de chambres	Tarifs (F. CFA*)	Petit déjeuner	Capacité	Chambres proposées
Hôtel Ivoire (5*) Cocody, Bd. Hassan II Tél. : (225) 22 40 80 00 Fax : (225) 22 40 88 88 E-mail : h-ivoire@aviso.ci Ou mtourectme@hotmail.com	Chambre simple Chambre Double Suite Junior Suite Présidentielle	95 000 120 000 180 000 495 000	Petit déjeuner inclus dans les tarifs	145 chambres 55 suites	200
Golf Hôtel (5*) Cocody, Riviera Golf Tél. : (225) 22 43 10 44 / 22 43 10 45 E-mail : golfhotel@golfhotel-ci.com Ou mtourectme@hotmail.com	Chambre Stand single Chbre Supér. Single Chbr Exécut. Single Suite	88 500 98 000 108 500 158 500	Petit déjeuner inclus dans les tarifs	236 chambres 14 suites	70
Hôtel TIAMA (5*) Plateau, Face au Stade Félix Houphouët Boigny Tél. : (225) 20 31 33 33/ 20 31 30 00 Fax : (225) 20 31 32 32 E-mail : com@hotel.tiama.ci	Chambre classique Chambre Supérieure Suite Junior Suite Executive	68 000 85 000 155 000 195 000	9 500 F. CFA	126 chambres 5 suites	100
Pullman (5*) Plateau, Rue Abdoulaye Fadiga Tél. : (225) 20 30 20 20/ 20 30 20 30 Fax : (225) 20 21 20 28 E-mail : Annick.Paulus@accor.com Point focal : Mme Annick Paulus	Chbre singl (vue Lagune) Chbre single (vue ville) Suite junior Suite Présidentielle	100 000 92 000 170 000 525 000	13 000 F. CFA	197 chambres 12 suites	160
Novotel (4*) Plateau, 10, Avenue du Général De Gaulle Tél. : (225) 20 31 80 00 Fax : (225)20 31 80 20 E-mail : Annick.Paulus@accor.com Point focal : Mme Annick Paulus	Chambre (Vue Lagune) Chambre (Vue ville) Suite	82 000 90 000 205 000 220 000	Petit déjeuner inclus dans les tarifs	170 chambres 31 suites	165
Ibis Plateau (3*) Plateau - 7, Bd. Roume E-mail : Annick.Paulus@accor.com Point focal : Mme Annick Paulus	Chambre Standard	55 300	Petit déjeuner inclus dans les tarifs	177 chambres 4 suites	165
Ibis Marcory (3*) Marcory, Bd. Valéry Giscard d'Estaing E-mail : Annick.Paulus@accor.com Point focal : Mme Annick Paulus	Chambre Standard	55 300	Petit déjeuner inclus dans les tarifs	131 chambres	110
Ivotel (3*) Plateau, Angle Rue Gourgas Avenue Terrasson de Fourgères Tél. : (225) 20 25 66 66 E-mail : ivotel@ivotel.com	Studio Suite	55 000 65 000	6 500 F. CFA	125 chambres	85
Pergola (3*) Marcory Zone 4, Bd. Marseille Tél. : (225) 21 35 27 93 / 21 75 35 01 Fax : (225) 21 75 35 02	Studio Suite	35 000 50 000	De 2 000 F.CFA à 4 000 F. CFA	147 chambres	100
Grand-Hôtel (3*) Plateau, Rue Montigny Tél. : (225) 20 33 21 09 Fax : (225) 20 32 98 60 E-mail : Abidjanggrandhotel@yahoo.fr	Chambre standard	35 000	Petit déjeuner inclus dans les tarifs	90 chambres	75
Golden Hotel (3*) Zone 4 C, Biétry, Marcory Rue du Canal Tél : (225) 21 24 45 45 Fax : (225) 21 25 84 84 E-mail : alainaman@yahoo.fr	Chambre standard Chambre Luxe Chambre Senior	25 000 30 000 60 000	3 500 F. CFA	90 chambres	62
Hôtel Ken'Ti (3*) Zone 4 C, Biétry, Marcory Rue du Canal Tél : (225) 21 34 25 28/ 29 Cel : (225) 07 60 25 97 Fax : (225) 21 24 35 68 E-mail : info@hotelkenti.ci	Chambre	40 000	4 000 F. CFA	40 chambres	40

* 1 EUR = 655.957 F. CFA

Le secrétariat général de la Banque assurera les réservations des chambres pour les gouverneurs, les gouverneurs suppléants, les invités spéciaux, les administrateurs et la haute direction de la Banque.

Les autres participants et observateurs aux Assemblées annuelles sont invités à effectuer leurs réservations directement auprès des hôtels retenus. Il leur est demandé de bien vouloir mentionner, sur leurs fiches d'enregistrement à envoyer à la BAD, le nom de l'hôtel choisi.

Il est vivement recommandé aux participants de confirmer leurs réservations au plus tard le 10 mai 2010. Passé ce délai, les hôtels ne garantissent plus la disponibilité des chambres retenues.

En accord avec le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, les hôtels sélectionnés par la Banque acceptent, en majorité, les principales cartes de crédit bancaires.

Arrivée à Abidjan

Accueil à l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan et transport en ville

Un comptoir d'information et du protocole sera installé à l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan pour faciliter les formalités d'arrivée et de départ. Le gouvernement ivoirien mettra une voiture avec chauffeur et un agent de liaison à la disposition de chaque gouverneur.

Des navettes (bus) assureront le transport des participants de l'aéroport à leurs hôtels et de leurs hôtels au Palais des congrès de l'hôtel Ivoire, où se tiendront les Assemblées annuelles.



Il est rappelé aux participants de bien vouloir mettre en évidence les stickers d'identification sur leurs vêtements et de faire usage des étiquettes bagages marquées « Assemblées annuelles de la BAD », permettant de traiter leurs bagages en priorité.

Les délégations présidentielles, les ministres et les invités de marque seront accueillis par les hauts responsables gouvernementaux de la Côte d'Ivoire au salon d'honneur de l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan et conduits à leurs hôtels.

Les autres délégués, les invités et la presse seront accueillis au comptoir spécial aménagé à l'aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, puis conduits à leurs hôtels à bord des bus.

À l'arrivée comme au départ, les délégués bénéficieront des services des agents du protocole conjoints BAD / Côte d'Ivoire.

Comptoir d'information au Palais des congrès de l'hôtel Ivoire

Un comptoir d'information sera installé à l'hôtel Ivoire pour assister les participants.

Presse

L'unité des Relations extérieures et de la communication de la Banque installera un bureau de communication au Palais des congrès de l'Hôtel Ivoire et publiera un programme détaillé de ses activités avant et pendant les Assemblées annuelles.

Les représentants de la presse sont invités à s'adresser aux contacts suivants pour leur accréditation et autres informations sur les Assemblées annuelles, ou pour toutes demandes d'interviews formelles :

- avant les Assemblées annuelles :
 - o auprès de la BAD : press@afdb.org
 - o auprès du Comité national d'organisation
- pendant les Assemblées annuelles : bureau de la communication au centre de presse.

Une salle de presse sera aménagée. Son accès sera subordonné à une accréditation préalable. L'accès de la presse au Palais des congrès de l'hôtel Ivoire sera soumis à une autorisation.

Documentation et discours

Le comptoir de distribution des documents aménagé à l'hôtel Ivoire tiendra, à compter du 22 mai 2010 de 8 h à 18 h, une documentation en anglais et en français, à la disposition des participants.

Les gouverneurs désireux de prononcer un discours lors des Assemblées annuelles devront en communiquer une copie, 48 heures avant leur intervention, au secrétariat du Conseil des gouverneurs, installé à l'hôtel Ivoire. Cette exigence vise à faciliter la publication de ces documents, dans leur langue d'origine, à l'intention des participants et de la presse.

Télécommunications

Les services de communications nationales, internationales et via Internet sont disponibles à des coûts raisonnables dans tous les hôtels d'Abidjan.

Les communications sont disponibles en Côte d'Ivoire par le biais des lignes terrestres de télécommunications, des systèmes à large bande et de la fibre optique. Cinq opérateurs de réseaux cellulaires exploitent le système international GSM (Orange, MTN, MOOV, GREEN, COMIUM-KOZ). Il est possible de souscrire un abonnement ou la formule par cartes prépayées (ou transfert électronique).

Les cinq opérateurs de téléphonie cellulaire détiennent plusieurs points de vente en ville et sont ouverts de 7 h 30 à 17 h.

Les cartes prépayées sont vendues par des distributeurs agréés et sont également disponibles dans les centres commerciaux.

Caractéristiques géographiques de la Côte d'Ivoire





Située dans la partie occidentale du continent africain et dans la zone intertropicale, la Côte d'Ivoire s'étend sur une superficie de 322 462 Km². Elle est limitée au sud par l'océan Atlantique, à l'est par le Ghana, au nord par le Burkina Faso et le Mali, et à l'ouest par la Guinée et le Libéria. Yamoussoukro est la capitale politique du pays depuis 1983 et Abidjan, la capitale économique. En plus d'Abidjan et de Yamoussoukro, les autres principales villes du pays sont : Bouaké, deuxième ville du pays ; San Pédro abritant le deuxième port du pays ; Daloa, Korhogo, Man et Abengourou.

La langue officielle est le français. Les langues parlées sont le baoulé, le malinké-dioula, le sénoufo, le dan, l'agni, le bété, l'attié et le guéré.

Avec un taux de croissance annuel moyen de 3,3 %, la population totale est estimée à 21,4 millions d'habitants en 2009 dont 3 millions au moins de travailleurs immigrés établis dans le pays avec leurs familles, en provenance principalement des pays de la sous-région. Cette population, majoritairement rurale il y a dix ans (57,2% en 1999), est en 2009 également répartie entre les zones rurales (50,2%) et les centres urbains (49,8%).

La Côte d'Ivoire est divisée en quatre zones agro-climatiques :

1. la zone tropicale de transition, caractérisée par une seule saison des pluies allant d'avril à octobre, avec 950 à 1 700 mm / an ;
2. la zone équatoriale de transition 1, marquée par deux saisons pluvieuses allant de mars à juin et de septembre à octobre, avec au total 950 à 1 600 mm / an ;
3. la zone équatoriale de transition 2, comportant également deux saisons des pluies allant d'avril à juillet, plus importante, et de septembre à novembre, irrégulière, avec 1 300 à 2 400 mm / an ;
4. la zone montagneuse, caractérisée par une seule et longue saison des pluies de mars à octobre, avec 1 500 à 2 200 mm / an.

Pays de plateaux étagés, aux marches escarpées, formant parfois des corniches, la Côte d'Ivoire est essentiellement plane. Sur cet ensemble tabulaire de cuirasse

ferrugineuse, des ruptures en douceur sont provoquées par des guirlandes de colines.

Infrastructures

La Côte d'Ivoire présente plusieurs atouts qui en font la meilleure destination ouest-africaine pour les congrès et les séminaires :

- de nombreuses infrastructures touristiques ;
- des infrastructures hôtelières de classe internationale ;
- un réseau de transport des plus modernes avec l'un des meilleurs réseaux routiers de la sous-région (68 000 km dont 6 000 km de routes bitumées), 638 km de voies ferrées du nord au sud du pays ;
- deux grands ports (Abidjan et San Pedro) ;
- un réseau aérien important comprenant le plus grand aéroport mais aussi le plus moderne de la sous-région (aéroport international Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan) ;
- un réseau de télécommunication (téléphonie fixe, téléphonie mobile, radio, télévision, fax, télex, internet) couvrant l'essentiel des grandes agglomérations du pays ;
- des équipements de traduction simultanée en plusieurs langues ;
- des infrastructures médicales de haut niveau technologique.

Zone horaire

La Côte d'Ivoire est à l'heure GMT. Les horaires officiels de travail sont les suivants :

- Administration publique : du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h
- Banques et assurances : du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
- Commerce : du lundi au samedi de 8 h à 13 h et de 15 h à 19 h



Informations pratiques

Système bancaire et monnaie

Certains restaurants et boutiques à Abidjan acceptent les cartes de crédit bancaires telles que Visa, MasterCard et American Express. Les bureaux de change ouvrent de 8 h à 13 h et de 14 h à 18 h.

Monnaie

La monnaie ayant cours à Abidjan est le franc CFA, monnaie commune aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle s'échange dans les banques commerciales, les bureaux de change et les hôtels. Le franc CFA est lié à l'euro au taux de change fixe de 1 euro = 655,957 FCFA.

Les devises convertibles peuvent être changées librement auprès des banques, des bureaux de change et des principaux hôtels.

La liste des banques en Côte d'Ivoire est disponible à l'adresse suivante : www.afdb.org/am/banks

Electricité

L'électricité est de 220 volts, avec des prises à deux pôles (Europe continentale). Les visiteurs avec des équipements munis de prises non compatibles avec le système électrique ivoirien doivent acquérir des adaptateurs universels avant leur arrivée en Côte d'Ivoire.

Sécurité

À son arrivée, chaque participant recevra un badge d'identification qu'il est tenu de porter en permanence. Pour des raisons de sécurité, les bagages et effets personnels de tous les participants seront soumis à un contrôle électronique à l'aéroport et à l'hôtel. Le bureau de renseignements et les agents du protocole se tiendront à la disposition des participants pour les aider à résoudre les questions liées à la sécurité.

La situation sécuritaire en Côte d'Ivoire s'est nettement améliorée au cours des dernières années, bien que des risques sécuritaires importants persistent, pouvant impliquer des incidents de criminalité avec ou sans violence. Il est donc conseillé à tous les visiteurs de rester vigilants en toutes circonstances et de respecter des règles minimales de sécurité.

Abidjan est une ville où l'on peut se promener en sécurité dans la journée. Mais, beaucoup d'endroits peuvent être dangereux la nuit, à moins de sortir en groupe. Comme dans toutes les grandes villes, les participants devront donc se méfier des voleurs à la tire et des pickpockets.

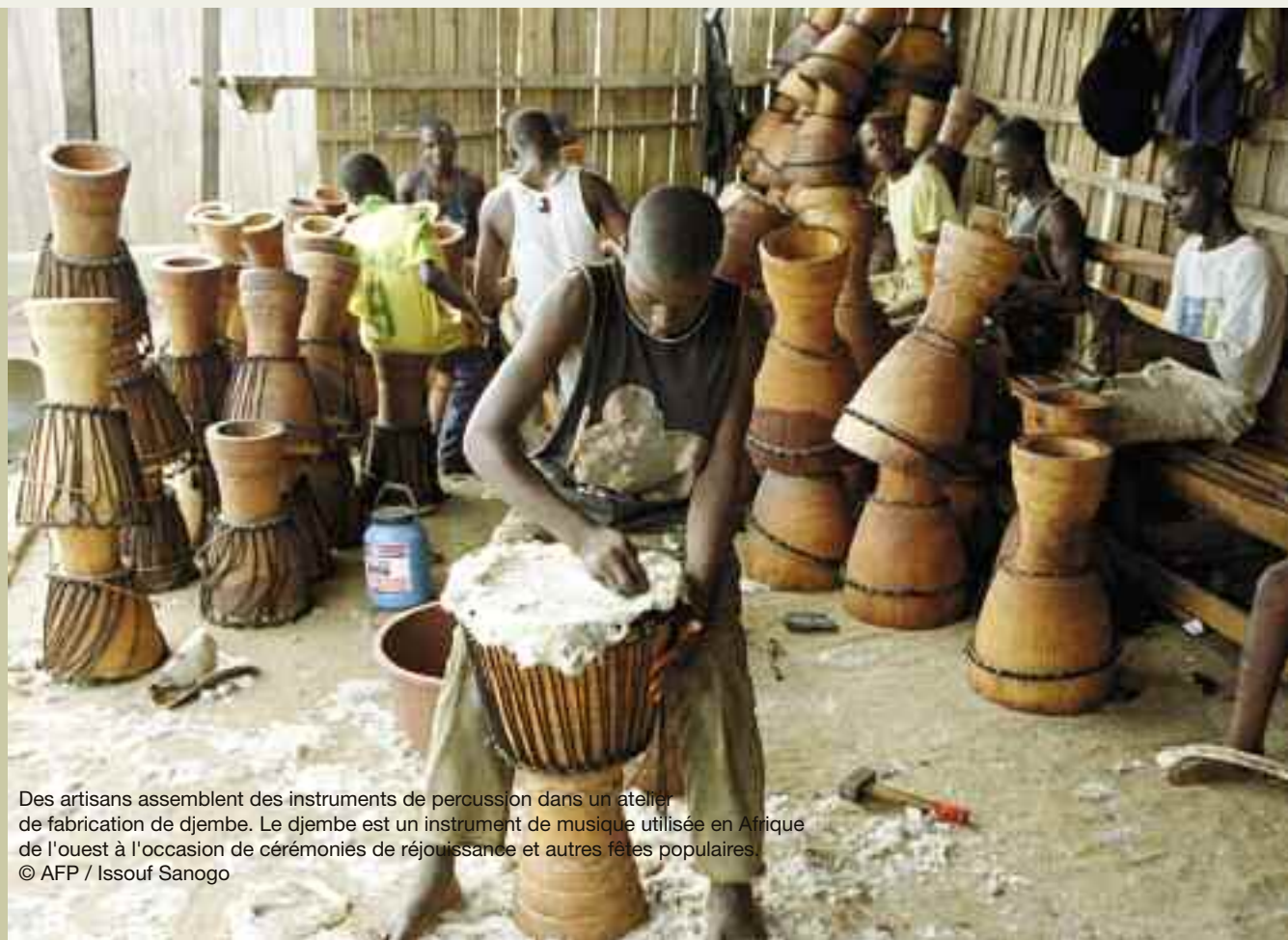
Les services de sécurité de la BAD veillent en permanence au bon déroulement des Assemblées annuelles en collaboration avec les services de sécurité du pays. En cas d'urgence, appelez les numéros suivants :

- Police secours : 111 ou 170
- Sapeurs pompiers : 180

La plupart des chauffeurs de taxi à Abidjan parlent français, mais il est conseillé aux participants de se munir de leur badge des Assemblées annuelles de la BAD et de la liste des hôtels et des principales attractions touristiques. Les taxis sont, en majorité, équipés de compteurs. Il est toutefois conseillé aux visiteurs de bien s'accorder sur le tarif de la course avec le chauffeur avant de monter à bord de son véhicule.

Le gouvernement ivoirien assurera la sécurité et la protection des délégués, dans tous les hôtels retenus, au Centre de conférences et dans les lieux publics et d'excursion.

Le port du badge des Assemblées annuelles est indispensable pour accéder au centre de conférences, pour emprunter les autocars conduisant au centre de conférences et pour accéder aux salles de réunions, aux bureaux et à toutes les autres installations. Tous les participants doivent passer par les portiques de sécurité avant d'accéder au Centre de conférences.



Des artisans assemblent des instruments de percussion dans un atelier de fabrication de djembe. Le djembe est un instrument de musique utilisée en Afrique de l'ouest à l'occasion de cérémonies de réjouissance et autres fêtes populaires.

© AFP / Issouf Sanogo

L'équipe de sécurité BAD travaillera en étroite collaboration avec les forces de sécurité de Côte d'Ivoire à l'intérieur de l'hôtel Ivoire, ainsi que dans les autres centres d'hébergement. Un poste de sécurité sera disponible pour tous les problèmes de sécurité ou de sûreté.

Nous invitons les participants aux Assemblées annuelles à prendre connaissance avec les règles de sécurité devant prévaloir pour tout voyage, décrites à l'adresse suivante : www.afdb.org/am/security

Les participants peuvent également consulter la liste des commissariats de police d'Abidjan à l'adresse suivante : www.afdb.org/am/police

NB : Il est interdit de faire entrer une arme à feu dans le pays ou de porter tout type d'arme au sein du centre de conférences, sans autorisation préalable des autorités ivoiriennes.

Produits prohibés

Il est formellement interdit aux visiteurs d'introduire en Côte d'Ivoire des drogues telles que la morphine, l'héroïne, l'opium, le cannabis. Le trafic de drogues est passible de peine de mort. Les articles prohibés ne peuvent, en aucune façon, être introduits dans le pays ou exportés à partir de ce dernier.

Les armes à feu sont également prohibées. Aussi, tout visiteur souhaitant faire entrer une arme de quelque nature que ce soit, y compris les armes de sports, doit obtenir une autorisation de port d'arme à feu. La détention d'armes à feu sans autorisation délivrée par une autorité ivoirienne judiciaire compétente est passible de poursuites.





Abidjan :
Seydou, employé au Zoo d'Abidjan, nourrit les éléphants.
© AFP / Issouf Sanogo





Assinie-Mafia :

Un employé de la ferme de crocodiles de Assinie-mafia à 80 kilomètres à l'est d'Abidjan provoque un crocodile avec un morceau de bois le 01 juillet 2006.

La ferme élève 500 crocodiles.

© AFP / Kambou Sia



www.afdb.org